



Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACS'AGRI)

Option Transition agricole dans les territoires métropolitains

En formation initiale par la voie de l'apprentissage (Niveau 5)

Durée totale de la formation

1400 heures réparties sur deux ans

Date de session

De septembre à juin N+2

Délai d'accès à la formation

Deux mois après l'entrée en formation

Lieu

UFA Carmejane
Route d'Espinouse
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour la session précédente :

Taux de réussite : 88%

Taux de satisfaction : 53%

Taux d'insertion à 6 mois : 71%

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'assurer une expertise technico-économique et environnementale,
- Être capable de mettre en œuvre une organisation du travail,
- Être capable d'assurer la conduite de projet,
- Être capable de mettre en œuvre une analyse stratégique visant à l'accompagnement au changement en s'appuyant sur les besoins des professionnels, des filières, des territoires et les attentes sociétales en matière d'évolution des pratiques agricoles.

MÉTIERS VISÉS

- Chef d'exploitation / exploitant / responsable d'entreprise agricole
- Gérant, chef de culture et/ou responsable d'atelier(s) d'élevage(s)
- Technicien conseiller et animateur
- Contrôleur / auditeur
- Inspecteur
- Technicien d'expérimentation

CONTENU DE LA FORMATION

Module	Horaire	Année 1	Année 2
Français	58	21	35
Education Socio-Culturelle	87	35	49
Documentation	29	17,5	10,5
Sciences Economiques et Sociales	87	0	84
Sciences Economiques et Sociales et de Gestion	391,5	227,5	164
Technologies de l'Information et de la Communication	42	42	
Biologie-Ecologie	29	21	7
Mathématiques et Statistiques	70	56	14
Sciences et Techniques Agricoles Productions Animales	159,5	70	87,5
Sciences et Techniques Agricoles Productions Végétales	203	147	56
Histoire-Géographie	29	0	28
Education Physique et Sportive	52,5	24,5	28
Accompagnement au Projet Personnel et Professionnel	70	0	70
Anglais	105	52,5	52,5
Enseignements d'Initiative Locale	70	35	35
Activités Pluridisciplinaires	96,5	56	40,5
TOTAL :	1579	805	761

Nombre de semaines : 23 semaines 22 semaines

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, pour plus d'informations :

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Contacts

Responsable de formation :
Jean-Philippe MARTINOD
jean.philippe.martinod@educagri.fr

Responsable administrative :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité

Référente handicap :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Modalités d'inscription

- Inscription via ParcoursSup
- Dossier de candidature à télécharger sur le site Internet

POURSUITE D'ÉTUDES

Licences, Masters, licences Professionnelles, écoles d'ingénieurs

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Le planning de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation à l'UFA et celles en entreprise.

Cadence moyenne : 2/3 semaines en centre et 2/3 semaines en entreprise. Il n'y a pas cours en centre de formation pendant les vacances scolaires.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel, avec des cours magistraux et des travaux dirigés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 50% en Contrôle en Cours de Formation (CCF)
- 50% en épreuves terminales nationales

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Baccalauréat général, professionnel ou technologique, diplôme de niveau 4
- Lycéens, adultes en reconversion

RÉMUNÉRATION APPRENTI(E)

SMIC BRUT mensuel : 1 801,80 euros au 1 ^{er} janvier 2025		
Rémunération 1 ^{ère} année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 486,00 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 775,00 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 955,00 €
Rémunération 2 ^{ème} année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 703,00 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 919,00 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 1099,00 €
Rémunération 3 ^{ème} année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 991,00 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1 207,00 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1 405,00 €
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1 801,80 euros		

L'âge limite pour conclure un contrat d'apprentissage est fixé à 29 ans.

Il n'y a pas de limite d'âge dans le cas où vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'apprenti(e) est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 29 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti(e) peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

RNCP39836
09/01/2024

Mise à jour le 24/02/2025

CFPPA/UFA de Carmejane

Route d'Espinouse, 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson
Tél : 04.92.34.60.56 - Mèl : cfppa.digne@educagri.fr
Site Internet : <https://digne-carmejane.educagri.fr/>